

CHAPITRE III

LA NAISSANCE DE DAR EL-BEIDA

C'est sous le règne du Sultan alaouite Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh (1757-1790) que Anfa revint à la vie. Il s'agit, plutôt que d'une résurrection soudaine, d'une lente réanimation. Mais l'impulsion vint du souverain, qui releva les murs de la ville et y mit une garnison. Ses mobiles semblent, en effet, avoir été plus militaires que commerciaux: il voulait d'une part maintenir l'ordre dans une province agitée quand il était khalifa de son père à Marrakech, Sîdi Mohammed avait eu à réprimer une révolte des Châouïa (1) - et d'autre part prémunir les côtes de l'Empire contre un retour offensif des puissances chrétiennes. La route qui relie les deux capitales, Fès et Marrakech, passe par la côte pour éviter le Tadla, où l'insécurité règne en permanence. Mais les incursions des Za'er troublent les relations entre Rabat et Marrakech : les points fortifiés de Mansourîa, Fedâla et Anfa, relevés par Sîdi Mohammed, sont autant d'étapes et de places de sûreté sur la route impériale. Sur le plan des relations avec l'extérieur, la guerre de course, bien qu'elle fût entrée en décadence, amenait encore des représailles des nations européennes. Le Sultan, qui ambitionnait de chasser les Chrétiens des dernières villes qu'ils tenaient encore sur les côtes (il y réussit en ce qui concerne Mazagan) pouvait redouter leurs réactions. Cela explique qu'il ait fortifié toutes les places de la côte, et construit à Larache, à Salé, à Rabat et à Anfa des bastions ou çqâla-s (2), capables de porter de l'artillerie (3).

(1) Cf. Ez-Zayyâni dans HOUDAS, Le Maroc de 1631 à 1812, p. 126.

(2) La çqâla de Sîdi Mohammed ben' AWallâh est encore visible, à Casablanca, dans l'Anciennes Médîna, près du marabout de Sîdi 'Allâl el-Kairouâni. Le mot çqâla vient de l'espagnol escala, « escale », « port de relâche », d'où : forteresse qui défend le port ».

(3) Cf. H. TERRASSE, *ibid.*, II ,p. 294.

Mais la date à laquelle Sîdi Mohammed releva les murs d'Anfa n'est pas connue. Ni Ez-Zayyâni ni l'*Istiqqa* ne l'indiquent, - le premier ne fait même pas mention de l'évènement. Louis de Chénier, le père d'André, qui était dans ces années là consul de France à Rabat et qui a publié sur le Maroc un gros livre où il est longuement question du règne de « Mouley Mahomet », donne « Anafé, qu'on appelle aujourd'hui Dar-Beyda » comme une ville en ruines, « habitée par quelques Maures logés sous des cabanes » (4). Plus loin, il évoque la construction de Mogador, « le rétablissement des forteresses de Larache et de Rabat », les vellétés de relever Fédâla en 1773 : il ne fait aucune allusion à des travaux entrepris par Sîdi Mohammed à Anfa (5). Il est cependant possible de déterminer l'époque à quelques années près. En 1189/1775 eut lieu la révolte des 'Abîd, qui proclamèrent le fils de Sîdi Mohammed, Moûlay EI-Yazîd. Après la répression, le Sultan les dispersa dans les principaux ports du Maroc. L'*Istiqqa* nous dit comment ils furent répartis et précise que ceux des Châouïa furent envoyés à Anfa (6). C'est donc qu'à cette date les murs de la ville avaient été relevés. D'autre part, le siège de Mazagan et l'évacuation de la ville par les Portugais sont de 1769. On peut admettre que les travaux de fortification ordonnés par Sîdi Mohammed sur la côte atlantique étaient destinés à prévenir une contre-offensive des Chrétiens et qu'ils ont suivi de peu la récupération de Mazagan : la construction du Borj es-Sirat, à Rabat, est de 1189/1175, et celle de la çqâla de 1190/1776 (7). Il est donc vraisemblable que la restauration d'Anfa se place entre 1769 et 1775.

(4) *Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'Empire de Maroc*, Paris, 1787, t. III, p. 33.

(5) Ibid., pp. 468 sqq. Dans une lettre à la Chambre de Commerce de Marseille, du 31 mars 1773, Chénier parle aussi des travaux de Fédâla. (P. GRILLON, « La Chambre de Commerce de Marseille et le Consulat de France au Maroc pendant la mission de Louis CHÉNIER », Hespéris-Tamuda, IV, 1963, p. 114). Il ne dit pas un mot de Dâr el-Beïda. La ville figure avec la mention Darbeïda olim Anafé, sur une carte dessinée par Host, vice-consul de Danemark à Rabat, et publiée dans son livre *Esterretninger am Marokos og Fes*, Copenhague, 1779 (carte reproduite dans Charles PENZ, *Journal du Consulat Général de France à Maroc (1767-1785)* paraphé par Louis Chénier, Casablanca, 1943, p. 200). Sur la carte jointe à l'ouvrage de Chénier, *Anafé ou Dar-Beyda* est en caractères beaucoup plus petits que *Azamore* (Azemmour) et *Mansouria* qui l'encadrent.

(6) « Chronique de la dynastie alaouie », trad. Fumey, t. II, Archives Marocaines, vol. X, p. 332..

(7) Cf. J. CAILLÉ, *La Ville de Rabat*, I, pp. 425 et 428. Pour la restauration d'Anfa, DESSIGNY (Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afro du N., 1911, p. 293) et Aug. BERNARD (*Le Maroc*, 1921, 6^e éd., p. 290) donnent la date de 1770 mais ne citent pas leurs sources.

Nous n'avons pas plus de renseignements sur les modalités de cette restauration que sur sa date. Selon une tradition recueillie à Casablanca au début du Protectorat (8), Sîdi Mohammed aurait fait construire les murs d'Anfa par les tribus des Châouïa voisines de la ville, ce qui est naturel. D'après les ordres du Sultan, les ouvriers eux-mêmes devaient être fournis par les tribus. Mais les caïds préférèrent transformer la corvée en un impôt qui servit à payer les ouvriers (9). Nous savons aussi que Sîdi Mohammed employa, pour la construction de la çqâla, des maîtres-ouvriers génois, comme à Mogador et à Rabat (10). Il fallait aussi repeupler la ville, du moins, pour commencer, y placer une garnison. C'est la même tradition qui nous renseigne sur ce point. Sîdi Mohammed fit venir à Anfa deux idâla-s (11), une de Chleûhs des Hâha et une de Bouâkher de Meknès (12). Les Hâha sont une confédération berbère de la côte atlantique, entre Mogador et Agadir, qui, depuis longtemps soumise au Makhzen, a fourni les principaux contingents aux expéditions des sultans alaouites dans le Sous. Il subsiste encore à Casablanca quelques familles qui descendent de ces Hâha, lointains précurseurs des Chleûhs qui émigrent aujourd'hui en si grand nombre vers la cité. Leur souvenir demeure également dans le nom d'une des plus vieilles mosquées de la ville: Jâma' ech-Chleûh, dans l'ancienne médina. Quant aux Bouâkher, ce sont les soldats noirs dont Moulay Ismaïl fit l'essentiel de son armée (13). On les appelle aussi 'abîd parce qu'ils avaient la condition d'esclaves. Le nom de Bouâkher (ou ahl El-Bokhâri) leur vient de ce qu'ils prêtaient serment de fidélité au sultan sur le recueil de hadith (traditions prophétiques) du célèbre El-Bokhâr.

L'auteur de l'Istiqa donne les effectifs de chacune des garnisons des ports « pendant le règne de Sîdi Mohammed ben Abdallah », ce qui est vague, puisque ce règne dura plus de trente ans et qu'il y eut certainement des changements. Il indique pour Anfa 2.000 'abîd, chiffre égal à celui des « Deux Rives » (Rabat et Salé), et qui n'est dépassé que par Mehdia et Tanger (14).

(8) Cf. Casablanca et les Chaouïa, I, p. 27.

(9) On imagine sans peine les raisons de cette « préférence »...

(10) Cf. Enrico de LEONE, « Mohammed ben Abdallâh e le republiche marinare », Il Veltro, 1964, n° 4, p. 689.

(11) idâla: contingent prélevé sur une tribu et qui va, soit tenir garnison dans une ville, soit monter la garde aux frontières. Son importance était variable.

(12) Casablanca et les Chaouïa, ibid.

(13) Cf. H. TERRASSE, ibid., II, pp. 256-7.

Ailleurs, il y a parfois des hommes du guîch (15), des artilleurs et des marins. La garnison d'Anfa ne paraît compter que des 'aibîd, mais leur nombre dit assez l'importance que le Sultan attache à la place. Vers la fin de son règne (1200/1786), Sîdi Mohammed fit établir dans chaque port une caisse destinée à payer, à la fin de chaque trimestre, la solde de la garnison. Nous savons, par Ez-Zayyâni, que, lorsque Moûlay EI-Yazîd, après la mort de son père, fit ouvrir la caisse publique de Casablanca, elle contenait « deux millions, régulièrement inscrits sur les registres » (16).

Le Sultan ne se contenta pas de relever les murs de la ville et d'y construire une çqâla, il y édifia également une mosquée, une médersa, un hammâm, des moulins et des fours (17). La mosquée la plus ancienne de Casablanca, Jâma' el-Kebîr, porte la date de 1210 H. soit 1795-96, mais elle a été certainement commencée sous le règne de Sîdi Mohammed, car le consul de Gênes la mentionne dans une lettre de 1784 (18) et un lettré casablançais (19) profitant naguère des travaux d'agrandissement pour examiner le monument, m'a dit avoir relevé, gravée sur une plaque, la date de 1201 H., soit 1786-87, et l'on sait que Sîdi Mohammed mourut en 1790.

Tous les éléments de la cité musulmane étaient réunis. Il n'y manquait que des citoyens et de quoi les faire vivre.

(14) Kitâb EI-istiqa, *ibid.*, II, p. 348. On ne peut accorder une grande confiance à ces chiffres: l'auteur indique que « le total des soldats des ports était de 105 00 hommes ». Mais quand on additionne les chiffres de chaque port, on arrive à un total de 14 400. D'après Lemprière (*v. plus bas*), il n'y avait plus que cent cinquante 'abîd à Casablanca à la mort de Sîdi Mohammed.

(15) Tribus militaires, généralement choisies parmi les Bédouins, auxquelles le Sultan concédait des terres et qui devaient en retour répondre à toute convocation. Elles ne payaient que l'impôt du sang. Les autres tribus payaient en « remplacement », nâiba, un impôt en argent.

(16) HOUDAS, *ibid.*, p. 159. Le traducteur fait remarquer en note que l'auteur a oublié de dire s'il s'agissait de douros ou de mitsqâls. Mais, comme la phrase suivante parle de douros, à propos de la répartition de cette somme, il s'agit probablement de 2 millions de douros.

(17) Kitâb EI-Istiqa, *ibid.*, p. 359. il y avait aussi construit un pont, selon le voyageur anglais Lemprière, un pont en pierre à deux arches, probablement sur l'oued Bouskoura. La médersa et le hammâm ont disparu: leurs emplacements se trouvent respectivement place de Belgique et à l'entrée de la rue de Fès, près de la rue du Capitaine Ihler (aujourd'hui rue Chakib Arslane).

(18) Lettre de Tanger en date du 1-3-1784, du consul génois Chiappe. Cf. Enrico de leone, *ibid.*, p. 674.

(19) Sî EI-Hâjj Mokhtâr ben 'Abdeselem, à qui j'exprime ma reconnaissance non seulement pour ce renseignement, mais pour tout ce qu'il m'a permis de glaner dans ses souvenirs de vieux casablançais.

Nous n'avons guère de témoignages sur la ville à la fin du XVIII^e siècle. A en juger par le pauvre village que les voyageurs européens y virent pendant presque toute la première moitié du siècle suivant, elle ne devait pas être alors bien brillante et ne laissait pas augurer ses grandeurs futures. Un Anglais, le chirurgien William Lemprière, qui la traversa en 1790, semble en avoir gardé un médiocre souvenir: il parle de « la triste ville de Dar Beyda », « petit port de mer de peu d'importance » et paraît s'étonner que le gouverneur ait pu le loger « passablement pour la nuit » (20).

Comme pour marquer qu'elle ne doit rien à l'ancienne, qui ne lui a légué que des ruines, la nouvelle ville change de nom. Anfa cède la place à Dâr-el-Beîd'a (21), « la maison blanche », l'espagnol Casablanca étant la forme usitée par les Européens. D'où vient ce nouveau nom ?

Une légende locale le rapporte à l'un des saints de la ville, Sîdi 'Allâl EI-Kairouâni. On ne sait pas grand chose de ce personnage, venu de Kairouan vers 751/1350, sous le règne du Mérinide Aboû-I-Hasan 'Ali (22). C'est le plus ancien patron de la ville - le culte rendu à Sîdi Belyoût est assez récent - et son tombeau est peut-être le seul lien qui rattache Dâr-el-Beîda à Anfa. Il est donc naturel que l'imagination populaire ait mis la nouvelle cité sous sa protection en lui attribuant en quelque sorte la paternité de son nom. Pour ce faire, elle le déplace de plusieurs siècles: c'est vers la fin du XVII^e siècle que le saint serait venu s'installer à l'endroit même où s'élève aujourd'hui son sanctuaire. Il s'adonnait au commerce, en compagnie de son épouse, Lâlla El-Beîd'a, « Madame la Blanche », femme aussi vertueuse que belle. Les paysans des Medioûna venaient s'approvisionner chez eux et disaient : « Allons faire nos emplettes à la Maison de la Blanche (Dâr El-Beîd'a) ». C'est ainsi que le lieu fut dénommé, puis la ville qui s'y édifia par la suite (23).

(20) Voyage dans l'empire de Maroc et le royaume de Fez, fait pendant les années 1790 et 1791, tr. fr., Paris, 1801, p. 56.

(21) La grammaire classique exigerait: Ed-Dâr el-Beîd'a, avec l'article devant le substantif et devant l'épithète. Nous reproduisons l'usage dialectal qui annexe le qualificatif au qualifié ». On dit de même, au Maroc, jbel lekbîr, « la grande montagne» cf. William MARÇAIS, Textes arabes de Tanger, p. 140, fin de la N. 4 de la p. 139.

(22) Cf. Casablanca et les Chaouïa, I, pp. 65-6.

(23) Barthélémy SANS, « Légende marocaine au sujet de Dar Elbeida, nom arabe de Casablanca (Maroc) », in Bulletin Trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, t. XLV, septembre-décembre 1925, p. 306. Plutôt qu'à l'imagination populaire, il n'est pas impossible que la légende soit due à celle d'un lettré soucieux de purisme grammatical: on observera qu'elle justifie, du point de vue de la grammaire classique, le dialectalisme dar el-beîd'a, en faisant du second terme un complément de nom, construit normalement en rapport d'annexion, et non plus un adjectif épithète qui exigerait l'article devant le substantif.

Il y a toujours quelque chose de vrai dans les légendes. Il semble bien qu'au-dessus des ruines d'Anfa s'élevait une construction, blanchie à la chaux, qui servait d'amer aux navigateurs, et que les voyageurs terrestres apercevaient en premier quand ils arrivaient aux crêtes qui dominent le site de la ville. Dès le début du XVI^e siècle le cosmographe portugais Duarte Pacheco, dans sa description de la côte, signale que l'endroit peut se reconnaître facilement « par une grande tour qui s'y trouve » (24). Que les marins portugais, oubliant Anfa, aient appelé ce lieu « Casa Branca », la chose est très vraisemblable: ils avaient aussi donné ce nom, au XV^e siècle, à un village situé sur une hauteur aux environs d'El-Qçar (25). A la fin du XIX^e siècle, les instructions nautiques prennent encore comme point de repère « une tour blanche », qui domine la ville (26). Ceci dit, faut-il voir dans le nom arabe Dâr-el-Beîd'a la simple traduction de l'espagnol ou du portugais ? C'est peu probable: il n'y avait pas d'Européens dans la ville quand Sîdi Mohammed en releva les murs. Il est plus vraisemblable que la « maison blanche » qui s'imposait à tous les regards ait inspiré le nom de Dâr-el-Beîda aux Marocains des environs au même moment où elle suggérait celui de Casa-Blanca aux marins espagnols. Les noms de ville se traduisent rarement. La coexistence des deux appellations, arabe et espagnole, nous paraît signifier qu'elles sont nées ensemble et non pas l'une de l'autre. Quand les Marocains ont dit: Es-Souîra, Ej-Jdîda, les Européens ont continué de dire: Mogador (de Sidi Megdoûl), Mazagan (de Mazighan). S'ils n'ont pas continué de dire: Anfa, quand les Marocains ont commencé de dire: Dâr-el-Beîda, c'est qu'eux-mêmes disaient depuis un certain temps: Casablanca (27).

La cité revenant à la vie, le port pouvait retrouver son activité et, à son tour, faire vivre la cité. Dès ses débuts ou presque, Casablanca inaugure son nouveau destin en faisant son entrée dans le commerce international.

(24) R. RICARD, « La côte atlantique du Maroc au début du XVI^e siècle, d'après des instructions nautiques portugaises », *Hespéris*, VII, 1927, p. 240.

(25) Cf. R. RICARD, « Le Maroc septentrional au XV^e siècle, d'après les chroniques portugaises », *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 124.

(26) *Africa Pilot*, Part. 1, or sailing directions for the West coast of Africa..., 5^e éd., London, 1890, p. 75.

(27) Les cartes continuent à porter Anfa jusque vers 1830 (certaines même jusqu'en 1851). Mais on sait que les cartes se rééditent, d'une part, et que, d'autre part, les auteurs de cartes, comme les auteurs de livres, se recopient mutuellement, ce qui explique la persistance d'erreurs notoires.

Les trente ans d'anarchie qui suivirent la mort de Moûlay Ismaïl (1727) avaient mis en piteux état l'économie marocaine, déjà très affaiblie par le système traditionnel des monopoles qui grevaient les principaux produits. Sidi Mohammed ben Abdallâh inaugura, semble-t-il, une nouvelle politique économique, dont les principes et les méthodes n'ont pas été jusqu'ici parfaitement éclaircis, mais sur laquelle plusieurs études importantes ont jeté quelques lueurs. La fondation de Mogador était l'un des éléments de cette politique. Un autre fut l'abaissement des taxes douanières: en mai 1781, il convoqua les commerçants de Mogador pour leur annoncer une réduction de 12 à 15 % sur les taxes d'entrée et même de sortie. Il chercha aussi à favoriser l'activité des commerçants chrétiens et alla même jusqu'à leur concéder des crédits importants à condition qu'ils lui assurassent en retour un certain volume d'affaires avec leur pays (28). Il avait signé des traités de commerce et d'amitié avec plusieurs Etats, des Etats protestants d'abord, le Danemark en 1757, l'Angleterre en 1760 et en 1765, la Suède en 1763, puis des Etats catholiques, Venise en 1765, l'Espagne en 1767 et la France la même année (29). La politique d'équilibre entre les puissances, qui sera celle du Maroc jusqu'à la veille du Protectorat, le conduisit également à concéder le commerce d'un port déterminé à tel pays. Dès 1751, alors qu'il n'était encore que prince héritier, il avait concédé au Danemark les ports de Safi et de Santa-Cruz (Agadir) ; en 1780, l'Espagne devait obtenir le privilège du commerce de Tanger; en 1786, les Pays-Bas celui de Larache. Ce n'était au fond qu'une application du vieux système des monopoles et elle permettait de cantonner les étrangers et de surveiller leur influence.

Une âpre rivalité opposait les commerçants des différentes nationalités, d'autant que leurs représentants consulaires semblent avoir le plus souvent confondu leurs intérêts personnels et ceux de leur pays. Casablanca paraît avoir fait l'objet, dès ses débuts, d'une compétition mercantile entre Génois et Espagnols. Venise était représentée au Maroc depuis 1772, à Tétouan d'abord, puis à Tanger, et le fut jusqu'à la disparition de la République Vénitienne en 1797, par un consul, Giacomo Girolamo Chiappe, qui était né à Gênes et dont les frères, Francesco

(28) Enrico de LEONE, *ibid.*, p. 675.

(29) H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, II, p. 297.

et Giuseppe, demeurés génois, trafiquaient au Maroc pour des maisons de commerce génoises et livournaises. D'où des imbroglios dans lesquels nous n'entraînerons pas le lecteur (30) et desquels il ressort que Giacomo Chiappe, s'il était un loyal agent de la Sérénissime, avait aussi l'esprit de famille fort développé et se servit de l'audience qu'il avait auprès du Sultan pour obtenir au commerce génois, souvent représenté par ses frères, des avantages substantiels. En 1774, les Chiappe furent autorisés à exporter 36.000 quintaux de grain de Mogador, 14.000 de Rabat et 10.000 de Larache, moyennant un droit de sortie réduit. La diplomatie servant si bien les affaires, Giuseppe se fit nommer consul général de Gênes à Mogador en 1779; quant à l'autre frère, Francesco, c'est dans la diplomatie chérifienne qu'il fit carrière: en 1781, le Sultan le nomma ukîl, « fondé de pouvoirs » en quelque sorte, pour le commerce de Mogador, et en 1784 « chargé des affaires extérieures de Sa Majesté Impériale » , c'est-à-dire, semble-t-il, secrétaire pour les relations épistolaires avec les représentants des puissances chrétiennes, car il connaissait, outre l'italien, l'espagnol et l'arabe. Solidement établie sur ces positions, la famille Chiappe sut en tirer le meilleur rendement. Nous voyons tel ou tel frère obtenir tantôt le monopole du port de Safî, tantôt le droit d'exportation des céréales par Mogador, Fédâla ou Rabat. Casablanca apparaît pour la première fois dans leur tableau de chasse dès 1781. Un quatrième frère, Giovanni Battista (dont le nom, il est vrai, apparaît moins souvent) obtient, grâce à Francesco, l'exclusivité du commerce pour les ports de Mazagan et de Casablanca. Un ambassadeur marocain, passant par Gênes en 1783, déclare le sultan prêt à concéder aux Génois, « parce qu'ils étaient des amis » (31) le commerce des grains, franc de toute taxe, de juillet à janvier, par les ports de Fedâla, Casablanca et Mogador. L'année suivante, à la suite d'une récolte exceptionnelle dans les plaines atlantiques, l'exportation des céréales fut libre, par le port de Dâr el-Beïda, de mai 1784 à mars 1785, avec réduction de 50 % sur les droits et « priorité pour les Génois ».

(30) On en trouvera l'exposé dans Enrico de LEONE, *ibid.*, pp. 688 sqq.

(31) Il ajoute: « et qu'il savait que le blé était à Gênes à un prix élevé ». On ne saurait être plus serviable pour des amis ». Il est vrai que la faveur des grands est changeante et un Génois, Viale, s'en aperçut: le gouverneur de Casablanca reçut un jour l'ordre de lui refuser tout crédit et de le faire payer comptant. Il faut comprendre que le personnage vendait à Gênes très cher un blé qu'il achetait bon marché à Casablanca sans le payer. C'est bien près de ce qu'on appelle du « carambouillage ». Ainsi pris à la gorge, notre Viale dut plier bagages, tandis qu'une certaine « famille Cambiaso », de qui le coup partait sans doute, « voyait sa faveur monter» (Leone, *ibid.*, p. 693).

Mais les Espagnols étaient aussi sur les rangs. L'épisode est lié à l'évolution des relations hispano-marocaines dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La question sort du cadre de cet historique (32). Rappelons seulement que le roi d'Espagne Charles III, après le traité de Paris, de 1763, qui consacrait la suprématie coloniale de l'Angleterre, avait voulu alléger ses charges en liquidant la querelle séculaire qui séparait l'Espagne du Maroc. Après une série d'ambassades de part et d'autre, fut signé en 1767 un traité qui établissait la liberté du commerce entre les deux pays. Un consul général fut installé à Larache et deux vice-consuls à Tanger et Tétouan. Le siège de Melilla par Sîdi Mohammed en 1774-75, l'expédition espagnole contre Alger rompirent l'accord. Mais l'échec des deux opérations incita les partenaires à renouer. Une convention fut signée à Aranjuez en 1780 par le premier ministre Floridablanca et l'ambassadeur Mohammed ben 'Othmân (33). En 1785 une ambassade espagnole dirigée par Salinas y Monino se rendit à Marrakech. Son chef, qui devait sa nomination à sa parenté avec Floridablanca et qui ignorait tout des affaires marocaines, se reposa entièrement sur le nouveau consul général, Juan Manuel Gonzalez Salmon. C'est ce dernier qui mena les négociations, avec une vigueur que n'explique pas le seul souci des intérêts de l'Etat (34).

Salmon avait le goût des affaires et trouva dans sa mission l'occasion de profits personnels.

(32) On en trouvera un excellent résumé dans le compte-rendu par R. Ricard du livre de Vicente Rodriguez CASADO, *Politica marroqui de Carlos III*, in Hespéris, XXXIV, 1947, pp. 240-5.

(33) Texte dans E. Rouard de CARD, *Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIII^e et le XIX^e siècles*, pp. 175-9, et dans Jacques CAILLÉ, *Les accords internationaux du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790)*, pp. 233-7. Dans ce dernier ouvrage, p. 119, il est dit que la « Convention de 1780 accorde aux Espagnols le monopole du commerce à Casablanca ». Mais il n'est pas question de Casablanca dans la Convention de 1780. Cette assertion et les détails qui suivent se rapportent à la Déclaration du 20 octobre 1789 (texte p. 266).

(34) L'affaire est exposée, d'après les documents des archives espagnoles, succinctement dans Manuel CONROTTE, *Espana y los paises musulmanes durante el ministerio de Floridablanca*, pp. 255 sqq., avec plus de détails dans Ricardo Ruiz ORSATTI, *Relaciones hispano-marroquies*, pp. 43-118, et dans Vicente Rodriguez CASADO, *Politica marroqui de Carlos III*, pp. 350-88. Il est regrettable que nous ne disposions pas de sources marocaines, qui permettraient d'entendre un autre son de cloche. Cependant, quelques lettres officielles marocaines ont été publiées récemment par D. Mariano ARRIBAS PALAU, *Cartas Arabes de Marruecos en tiempo de Mawlay Al-Yazid (1790-1792)*, Tetuan, 1961.

C'était l'ancien commis d'un marchand de bestiaux, qui avait été nommé chargé d'affaires avec l'appui de la Mission catholique (35). Comme son collègue Chiappe, il avait l'esprit de famille: comme consul général à Tanger, il eut, en 1790, son frère Antonio comme vice-consul dans la même ville. Les historiens ne font pas toujours la distinction entre les deux personnages. Ils ont une excuse: l'entreprise des deux diplomates était familiale Antonio était encore consul général et chargé d'affaires au Maroc en 1805, lors de l'ambassade autrichienne de Pouilly. Godoy, chef du gouvernement espagnol, écrivait de lui en 1804: « Ce consul a de grandes relations avec tous les négociants de l'Empire du Maroc ». En 1808, il devint le représentant au Maroc du roi Joseph-Napoléon, mais dut bientôt céder la place à celui de la Junte de Séville (36). Selon Orsatti, c'est le consul général lui-même qui aurait suggéré à Floridablanca de mettre à profit l'excellente disposition d'esprit du Sultan pour obtenir la sortie de céréales du Maroc, moyennant un droit minime d'exportation (ou même sans aucun droit, selon certains auteurs), et le Premier Ministre jugea l'affaire assez importante pour justifier l'envoi de l'ambassade de Salinas (37). Il semble qu'il y avait derrière cette affaire une banque, la Banque Nationale de San Carlos, qui voulait faire sortir du Maroc 100 000 fanègues de blé et 150 000 d'orge (38). Salmon, alerté, obtint l'autorisation sans limitation de quantité, en offrant un prix assez élevé, mais le Sultan posa une condition: qu'on utilisât pour cette exportation le port de Dâr-el-Beïda, « parce qu'il est le meilleur pour les grains », et donna l'assurance qu'aucune autre nation ne pourrait charger dans ce port. Il obligea même à se retirer les quelques commerçants étrangers - peut-être Génois? - qui y étaient établis. Le grain arrivé à Cadix, la Banque versa une commission de 2 % à Salmon (39).

C'est le Sultan lui-même, fidèle à sa méthode, qui aurait suggéré qu'une compagnie espagnole fût établie à Casablanca, lui promettant le monopole commercial de la région.

(35) LEONE, *ibid.*, p. 678.

(36) Cf. J. CAILLÉ, Une ambassade autrichienne au Maroc en 1805, p. 45.

(37) Orsatti, p. 44. Selon Conrotte (p. 255), la demande espagnole aurait porté sur deux ports, Dâr el-Beïda et Mogador, mais aurait été repoussée quant au second. Les droits de sortie du blé y auraient été cependant réduits pour les Espagnols (p. 257).

(38) La « fanègue rase » équivalait à 54,80 litres ou à 56,39 l, et la « fanègue comble » à 72,68 l, (Casabl. et les Chaouïa, I, p. 32, n. 1).

(39) CASADO, pp. 350-52.

Assuré du succès quant à Casablanca, le consul, à qui l'appétit venait en mangeant, essaya d'obtenir le même monopole pour Rabat. Il songeait à spécialiser Casablanca dans l'exportation des céréales, les autres produits étant chargés à Rabat. Selon Orsatti, qui cite une pièce d'archives (40), le Sultan accorda aux Espagnols, pour Rabat et Salé, le même monopole que pour Casablanca. Mais l'incapacité du concessionnaire choisi fit échouer l'affaire. A Dâr-el-Beïda, au contraire, le monopole prenait corps. Deux candidats étaient sur les rangs, une société madrilène dite los Cinco Gremios Mayores, qui réunissait les corps de métier suivants: Epicerie, Mercerie, Draps, Toiles et Calle Mayor (commerce de luxe) (41), et une association qui groupait quatre négociants de Cadix Antonio Oliver, Benito Patron, Alejandro Riso et la firme Campana. Bien des auteurs donnent la première comme titulaire du monopole. Il y a erreur: c'est la seconde qui l'obtint (42). Mais, malgré l'insistance de Salmon, elle refusa la concession de Rabat, ne s'intéressant qu'aux céréales, dont l'Andalousie manquait à ce moment-là.

La société espagnole installa ses bureaux et ses magasins au coeur de Dâr-el-Beïda, à l'emplacement qui devait être, dans la seconde moitié du XIXe siècle, celui du consulat de Grande-Bretagne (actuellement rue de Mogador dans l'ancienne médina). Quelle fut son activité ? En 1834, Graberg di Hemso écrira qu'un demi-siècle auparavant, sous le règne de Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh, « furent exportés par ce port, en une seule année, assez de céréales pour charger 250 navires de 150 à 700 tonnes..., qui payèrent en droits de douane la somme considérable de 5 257 320 pesos fuertes » (peso double ou fort, valant 20 réaux) (43). Mais nous avons un document plus sûr, transmis par Salmon: c'est le relevé, signé par Patron, en date du 13 septembre 1787, des quantités de grains exportées par la Casa Espanola de Dar beyda, du 22 novembre 1786 au 11 septembre 1787, et des droits de douane afférents, soit 368 525 fanègues et 309 464 pesos fuertes, chiffres plus modestes que ceux que donne Hemso un demi-siècle plus tard (44).

(40) Pp. 52-3. (lettre de Sîdi Mohammed à Charles III, en date du 10 Moharrem 1201 / 4 novembre 1786); cf. Conrotte, p. 258.

(41) Sur cette compagnie, dont l'activité s'étend sur près de cent ans, à cheval sur le XVIIIe et le XIXe siècle, et qui eut des comptoirs sur plusieurs continents, v. l'ouvrage de Miguel CAPELLA et Antonio MATILA TASCÓN, *Los cinco gremios mayores de Madrid*, Madrid, 1957, 603 p. Quelques pages seulement (278-83) sont consacrées au Comercio con Marruecos, qui apparaît comme accessoire dans les entreprises de la compagnie.

(42) ORSATTI (p. 51, n. 8), CASADO (p. 356) et CONROITE (p. 258) sont d'accord sur ce point.

(43) Cité par ORSAITI, p. 65.

(44) Orsatti, qui ne relève pas la contradiction, p. 113.

Cette activité commerciale devait rencontrer bien des difficultés et connaître une assez brève carrière. Les difficultés étaient économiques du côté espagnol, politiques du côté marocain. Le « contrôle des changes » ne date pas d'aujourd'hui: chaque fois qu'elle voulait faire sortir du numéraire d'Espagne pour payer le blé marocain, la Casa de Darbeyda devait entreprendre d'interminables démarches, le plus souvent jusqu'à Madrid. Plus graves étaient les aléas inhérents aux relations hispano-marocaines, qui avaient leurs hauts et leurs bas. La forte odeur de pots-de-vin qui émane de toute cette affaire n'avait pas été sans parvenir aux narines du sultan. Le bruit courut même - il était né, semble-t-il, dans le milieu des amis de Moûlay EI-Yazîd - que tout avait été monté à l'insu du roi d'Espagne par une camarilla d'hommes d'affaires et de diplomates véreux et que la cour chérifienne, qui croyait négocier avec l'Etat espagnol, avait été indignement trompée. Charles III écrivit à Sîdi Mohammed, le 27 août 1787, pour démentir la rumeur et confirmer que la négociation avait bien été menée sur son ordre. En dépit de cette mise au point, quelques mois plus tard, en avril 1788, à l'occasion d'une petite crise dans les rapports entre les deux pays (le sultan avait demandé une frégate espagnole pour conduire de Tanger à Constantinople un ambassadeur ottoman et Madrid avait refusé), Sîdi Mohammed affirma, dans une lettre adressée au gouverneur de Tanger et qui fut lue devant tous les consuls européens que « Carlos ignorait depuis le commencement jusqu'à la fin tout ce qui était relatif à Darbeyda » (45).

Est-ce pour cette raison que Sîdi Mohammed suspendit la sortie des grains, le 11 septembre 1787, donc juste après avoir reçu le démenti du roi d'Espagne ? (46). Ce fut sans doute un prétexte, mais le vrai motif était ailleurs. L'exportation des céréales à destination des pays chrétiens n'était pas populaire en terre d'Islam et passait aisément pour un péché. Quelques années plus tôt, Sîdi Mohammed, qui était pieux, avait jugé prudent de se faire délivrer par les oulémas une fetwa, ou consultation théologico-juridique, déclarant ce commerce licite lorsqu'il permettait au Prince des Croyants d'acquérir des armes ou de l'argent pour en acheter (47). D'ailleurs, en 1787, il rétablit l'autorisation de sortie aussitôt après l'avoir supprimée, mais en la liant à un autre genre d'oeuvre pie, la libération d'« esclaves mores » prisonniers en Europe (48), à raison

(45) Conrotte, p. 265; Rodriguez Casado, p. 358.

(46) Lettre de Salmon à Floridablanca du 2 octobre 1787, Orsatti pp. 103-4.

(47) Orsatti, p. 46.

(48) S'il y avait, aux XVe et XVIe siècles, des captifs chrétiens dans les « Etats barbaresques », il y avait des captifs musulmans dans les pays chrétiens. Cf. COINDREAU, *ibid.*, pp. 26-8. Sîdi Mohammed avait ce problème tout particulièrement à coeur, cf. Paul MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, p. 630. Il avait déjà engagé des négociations pour le même objet avec la République de Venise, cf. LEONE, *ibid.*, pp. 681 et 690-91

de « 500 fanègues par esclave more » racheté (49). Les captifs musulmans libérés par ce moyen étaient principalement détenus par le Royaume des Deux-Siciles et par les Chevaliers de Malte. L'Espagne joua surtout dans cette affaire un rôle d'intermédiaire entre le sultan d'une part, la cour de Naples et l'Ordre de Malte d'autre part (50). En juin 1788, cent vingt cinq Musulmans avaient été ainsi rendus à la liberté. Leur rançon était prélevée sur les droits de sortie du blé. Le montant de ces droits restait en consigne à Cadix et semble avoir été utilisé pour la frappe de monnaies marocaines dans des ateliers d'Espagne (51). L'opération était complexe et, si elle permettait au bon musulman qu'était Sîdi Mohammed de satisfaire à un devoir religieux, elle montre aussi combien les relations économiques furent étroites à ce moment-là entre le Maroc et l'Espagne. Ni l'éclat de Tanger en avril 1788, ni la mort de Charles III en décembre de la même année n'eurent pour effet de les relâcher. Au contraire, une friction entre la Grande-Bretagne et le Maroc (les Anglais avaient refusé de réparer un vaisseau marocain à Gibraltar et les Espagnols le remirent en état à Cadix) provoqua un resserrement de ces liens. Le 20 octobre 1789, selon la méthode ordinaire, une lettre chérifienne fut lue à Tanger devant les consuls étrangers, dans laquelle le sultan accordait à l'Espagne: « le commerce exclusif à Dar-el-Beïda; l'exportation par ce port du bétail et du sel sans payer de droits; la libre importation de la poix, des planches et du chanvre; le libre achat de cordages, de goudron et de câbles pour les bâtiments espagnols entrant par nécessité dans un port quelconque; la libre exportation des provisions de bouche par les navires des Canaries venus à Dar-el-Beïda et Souïra (Mogador) » (52). Le privilège espagnol à Casablanca se voyait donc confirmé et 385 000 fanègues furent exportées. Mais la mort de Sîdi Mohammed ben Abdallâh, en avril 1790, remit tout en question.

Dans la rivalité hispano-génoise à Casablanca, les Espagnols ont donc fini par l'emporter. Mais s'ils étaient écartés de Dâr-el-Beïda, les Génois ne le furent pas pour autant du Maroc, car, en 1789, le quatrième frère Chiappe, Giovanni Batista, obtint l'exclusivité du commerce par le

(49) Orsatti, lettre citée, p. 104.

(50) Orsatti, p. 118.

(51) Lettre de Salmon à Floridablanca du 23 juin 1788, Orsatti, p. 117. Sur la frappe de monnaies, *ibid.*, pp. 75 sqq et 119 sqq.

(52) Rouard de CARD, *ibid.*, p. 34.

port de Mehdîya (53). Dans la mesure où l'on peut parler d'une « politique économique » de Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh - on a vu, par les détails qui précèdent, combien elle était soumise aux aléas, non seulement de la pluviométrie, mais des humeurs du Prince et de son entourage, sans compter la corruption de l'étrange faune européenne du Maroc, qui ne restait probablement pas sans écho du côté marocain, - il apparaît que, sitôt la paix rétablie avec l'Espagne, l'accord avec cette grande puissance, si proche du Maroc, éclipsa aux yeux du Sultan toutes les considérations qui pouvaient valoir aux Génois des faveurs beaucoup plus personnelles. À preuve la colère du Chérif quand il eut l'impression - qui n'était pas entièrement fautive - qu'une maffia d'escrocs avait tendu un écran entre lui et le roi d'Espagne, ce qui ne semble pas l'avoir offusqué quand il s'agissait de Gênes. Sans doute aussi préférait-il voir les Espagnols cantonnés dans la bourgade sans importance politique et militaire qu'était Dâr-el-Beïda, également éloignée des deux capitales, que dans une grande ville comme Rabat ou un port voisin de Marrakech comme Mogador.

Génois et Espagnols se partagent l'honneur d'avoir fait entrer Casablanca naissante dans le circuit du commerce international. Le mot « honneur » n'est peut-être pas tout à fait de mise ici et ce n'est pas dans une atmosphère très pure que la future capitale économique du Maroc a fait ses premiers pas dans le monde des grandes affaires. Cette fièvre de gain annonce d'ailleurs celle qui règnera aux origines de la Casablanca moderne, entre 1907 et 1914, avec cette différence en faveur du XXe siècle que les diplomates modernes séparent mieux l'intérêt national de leur intérêt personnel.

*
* *

Moûlay El-Yazîd, dont les rébellions avaient troublé le règne de son père, ne devait rester sur le trône que deux ans (1790-1792) : ce fut assez pour qu'il rompît avec l'Espagne et mît deux fois le siège devant Ceuta. Dans l'intérieur du pays, ce fut bientôt l'anarchie, deux prétendants, puis trois, se dressant contre Moûlay El-Yazîd. Que devint Casablanca dans ces circonstances ? Son destin fut, pendant ces longues années de désordre (Moûlay Slîmân ne devait rétablir la paix qu'en 1797), aussi agité que celui du pays tout entier.

(53) LEONE, *ibid.*, p. 690.

Dès la mort de Sîdi Mohammed et avant même la proclamation de Moûlay El-Yazîd (54), la ville fut attaquée par les tribus des alentours. Elle n'était défendue que par cent cinquante 'abîd et eût été prise sans l'intervention des commerçants espagnols, qui mirent en batterie un vieux canon sans affût - le seul en état de tirer, - distribuèrent du blé et promirent une récompense en argent aux citoyens qui se battraient. Le canon dispersa les assaillants, qui firent une seconde tentative du côté de la mer. Deux navires ancrés dans la baie - probablement espagnols - et qui portaient des canons, eurent raison de ce nouvel assaut. Quelques-unes des femmes du feu sultan se trouvaient par hasard à Dâr-el-Beïda et furent traitées avec beaucoup d'égards par les Espagnols. Moûlay El-Yazîd, reconnaissant, fit rembourser à ceux-ci les dépenses qu'ils avaient faites et envoya en présent au roi d'Espagne « un tigre et un lion » (55).

Ces gestes aimables ne changeaient rien à l'hostilité foncière du nouveau sultan à l'égard de l'Espagne et à sa volonté de rompre. Il donna l'ordre à la Casa Espanola de Darbeyda de cesser ses chargements et à ses représentants de se replier sur Tanger ou sur Cadix (56). Ainsi finit l'activité à Casablanca de la firme Campana, Patron, Oliver et Riso. L'un au moins des associés, Patron, poursuivra ses affaires au Maroc, mais dans un autre port, Mazagan, ainsi qu'il ressort de l'article 30 du traité hispano-marocain de 1799 (57).

(54) À la mort de son père, Moûlay El-Yazîd était réfugié chez les Jbâla. Il mit un certain temps à arriver à Meknès, se faisant reconnaître successivement par les villes et les tribus qu'il traversait. Cf. H. TERRASSE, *ibid.*, II, p. 305.

(55) L'affaire est rapportée par le chirurgien anglais Lemprière (*ibid.*, pp. 365-70), qui passa par Casablanca en 1790, donc peu de temps après l'événement. Cf. Arribas PALAU, *Cartas Arabes* p. 102 (lettre de Moûlay El-Yazid à Antonio Gonz:ilez . Salmon, du 8 Ram. 1204 / 22 mai 1790).

(56) Conrotte, p. 275. Pourtant, quand les troupes de Moûlay Sliman entreront dans la ville en 1794, lors de la seconde révolte des Châouïa, elles trouveront encore un chrétien, un espagnol que le sultan repliera sur Rabat (Ez-Zayyâni, cf. Houdas, *ibid.*, p. 176).

(57) Rouard de CARD, *ibid.*, p. 188. La traduction française porte : «... le privilège que la maison de commerce de Don Benito, patron de Cadix, possède dans le port de Mazagan...». Il faut évidemment lire « ... de Don Benito Patron, de Cadix... ». La firme était encore présente à Dâr el-Beïda le 17 mai 1790, car ce jour-là fut célébré dans la ville le baptême d'un enfant espagnol, dont les parrain et marraine étaient représentés par D. Sebastian Patron, sans doute un parent de D. Benito. La capilla de Casablanca dépendait de la Mission Catholique de Meknès, car c'est sur les registres de Meknès que l'acte est consigné. Cf. Fr. José LOPEZ, « *El Cristianismo en Marruecos. Siglo XVIII* », Mauritania, 1er nov. 1936, n° 108, p. 325.

On pense bien que les frères Chiappe ne laissèrent échapper ni le plaisir de prendre une revanche sur les Espagnols ni l'occasion d'étendre leurs affaires. Reçu à Fès le 15 juillet 1790 par Moûlay El-Yazîd, Francesco en obtint l'exclusivité du commerce pour le port de Casablanca, « à condition d'y fonder une maison de commerce ». Laissant à Mogador un homme de confiance (58), il paraît s'être intéressé de plus en plus aux ports du nord, notamment à Tanger, où son frère Giacomo était toujours vice-consul de Venise. D'ailleurs, Mogador était toujours « tenu » par Giuseppe, consul général de Gênes et de plus représentant consulaire des Etats-Unis d'Amérique.

Mais Casablanca ne dut pas valoir de grands profits aux Chiappe pendant cette période, car l'anarchie qui gagnait le pays ne l'épargna pas. La défense de la ville était déjà insuffisante. La démagogie de Moûlay El-Yazîd la désorganisa complètement. Pour se concilier les 'abîd et divers personnages influents, il fit ouvrir la caisse instituée par Sîdi Mohammed et en distribuer le contenu (59). Les 'abîd, gavés, et n'ayant plus rien à attendre, retournèrent d'eux-mêmes à Meknès (60). Après la mort de Moûlay El-Yazîd, Moûlay Slîmân eut à faire face à une nouvelle révolte des tribus (61). Pour se rallier les turbulents Châouïa, il leur donna comme gouverneur, en 1209-1794, son oncle paternel, 'Abdelmalek ben Idrîs. Il lui envoya comme instructions « de résider à Dâr-el-Beïda, d'ouvrir le port au commerce étranger, de s'entourer des cheikhs et des notables Châouïa et, pour se concilier leur affection, de leur attribuer une part des revenus de la douane ». Ce qui devait arriver arriva: les notables, mis en appétit, exigèrent une part accrue dans cette manne qui leur tombait du ciel, et le gouverneur ne trouva rien de mieux pour résoudre le problème que de diviser le gâteau en deux parts égales, l'une qu'il s'attribua, l'autre qu'il abandonna aux notables. Le sultan, ne touchant rien de Dâr-el-Beïda et découvrant le pot-aux-roses, tança Moûlay 'Abdelmalek, qui, en guise de réponse, se fit proclamer sultan par les Châouïa.

(58) Cet homme s'appelait « Bartolomeo Patrone» (LEONE, *ibid.*, p. 697). Etait-ce un Génois ? Ou bien le nom, italianisé, cache-t-il un espagnol, un troisième membre de la famille Patron ? Ce serait alors un exemple de plus, après les Chiappe et les Salmon, du caractère familial des entreprises européennes au Maroc à cette époque. Mais ce Patron-là serait un transfuge...

(59) HOUDAS, *ibid.*, p. 159.

(60) Kitâb elistiqsa, *ibid.*, I, p. 349.

(61) L'affaire est racontée par Ez-Zayyâni (HOUDAS, *ibid.*, pp. 174-8) et par NACIRI (Kitâb Elistiqsa, *ibid.*, II, pp. 3-5). Nous suivons de préférence le premier qui est contemporain de l'événement et qui a plus d'esprit critique que le second.

Mais le personnage avait plus d'appétit que de courage et, dès que les avant-gardes de Moûlay Slîmân atteignirent Mansouria, il s'enfuit avec les notables ses complices. La ville fit aussitôt acte d'allégeance au sultan légitime. Une autre expédition fut cependant nécessaire contre les Châouïa au début de 1210/juillet 1795. Moulay Abdelmalek. s'enfuit cette fois jusque dans le Soûs.

Selon le Kitâb el-Istiqsa, Moûlay Slîmân aurait, à la suite de cette rébellion, fermé le port au commerce et il n'aurait été rouvert que sous le règne de Moûlay Abderrahmân ben Hicham (1822-1859). Le traité hispano-marocain de 1799 semble prouver le contraire. Que faut-il en penser ? Les premières décades du XIXe siècle sont une des périodes les moins bien connues de l'histoire du Maroc et ce petit problème est malaisé à résoudre.

La fermeture de 94 fut de courte durée. Le consul espagnol Salmon était toujours en poste (62) et à l'affût de bonnes affaires. On disait à Madrid que Floridablanca n'y était pas insensible non plus (63). L'ancien ambassadeur Ben 'Othmân, en disgrâce sous Moûlay El-Yazîd, avait la faveur de Moûlay Slîmân. Il semblait qu'il y eût encore de beaux jours en perspective pour la firme de Cadix. Pourtant elle disparaît de Casablanca et nous ignorons pourquoi. Est-ce parce qu'elle a soutenu de ses fonds, pendant la guerre civile, le prétendant malheureux, Moûlay Abderrahmân (64) ? Il semble plutôt qu'elle ait été écartée, du côté espagnol, au profit d'un groupe plus puissant, dont il avait été question à la création du monopole de Dâr el-Beïda : la compagnie de Los Cinco Gremios Mayores de Madrid. En 1796, une ordonnance du roi d'Espagne lui concéda pour huit ans le privilège du transport, en Espagne, des grains et autres produits du Maroc embarqués dans les ports (65). Le privilège englobe Casablanca mais s'étend à tout le Maroc, à la différence de celui de la firme Riso, Patron et Co. Cependant, notre port paraît avoir tenu une place importante dans le trafic de la société, car, en trois ans, de 1796 à 1799, elle en exporta 1 200 000 fanègues de blé (66).

(62) Il s'agit d'Antonio (cf. supra). Sur sa virtuosité dans le maniement du « bakchich », cf. J. CAILLÉ, *Une ambassade autrichienne...*, p. 110.

(63) CASADO, *ibid.*, p. 386.

(64) CASADO, p. 376. C'était d'ailleurs contre Moûlay El-Yazîd, en 1791.

(65) CAPELLA et TASCÓN, *ibid.*, p. 280.

(66) Mémoire de Pouilly, ambassadeur d'Autriche, in J. Caillé, *ibid.*, p. 107. L'affaire était d'un excellent rendement, étant donné le prix très bas des grains au Maroc: en 1808, le blé coûtait « deux francs et demi le quintal pris chez le cultivateur » et payait un droit d'extraction de trois francs » (cf. J. CAILLÉ, *La mission du capitaine Burel au Maroc en 1808*, Paris, 1953, p. 107).

Le « traité de paix, amitié, navigation, commerce et pêche » entre le Maroc et l'Espagne, signé à Meknès le 22 Ramadan 1213/1er mars 1799, en son article 30, confirma le privilège de la compagnie madrilène mais uniquement pour les céréales et pour le port de Dâr-el-Beïda. Il spécifie d'ailleurs que « S.M. Catholique pourra étendre le dit privilège à l'avantage de quelques-uns ou de tous ses sujets quand elle le jugera convenable, vu que S.M. Marocaine déclare qu'elle accorde ce privilège non par égard à la dite Compagnie, mais par déférence pour le Roi d'Espagne » (67). Les droits de sortie sont fixés à «16 réaux de vellon pour chaque fanègue de blé et 8 pour chacune d'orge » (68). Le même privilège est accordé à D. Benito Patron, l'un des associés de l'ancienne compagnie de Dâr el-Beïda, pour le port de Mazagan.

Mais il ne semble pas que le traité ait jamais été appliqué, au moins quant au commerce de Casablanca (non plus d'ailleurs que de Mazagan). Pouilly, qui conduisit au Maroc en 1805 une ambassade autrichienne, écrit que «depuis six ans » - c'est-à-dire depuis 1799 - la compagnie espagnole attend en vain malgré tous les cadeaux qu'elle a offerts au Makhzen, la permission d'exporter des grains et que, lasse d'attendre et de dépenser sans espoir le gain, « actuellement, elle se retire en Espagne » (69).

(67) Rouard DE CARD, *ibid.*, p. 188. La Cour marocaine n'aimait pas traiter avec des particuliers. CASADO, *ibid.*, p. 387, rapporte une suggestion de Ben Othmân, transmise par Salmon, selon laquelle le privilège des ports de Casablanca et Larache serait exercé par le Ministère des Finances espagnol. Salmon ne manquait pas de rappeler, au cas où cette suggestion ne serait pas retenue, « les mérites acquis par la Compagnie de Dar-Beyda ». Salmon est, avec Ben 'Othmân, le signataire du traité de 1799.

(68) Il y a 20 réaux dans un douro ou piastre, qui vaut 5 pesetas (Rouard DE CARD, *ibid.*, p. 93).

(69) J. CAILLÉ, *Une ambassade autrichienne...*, pp. 107-8. Pouilly ajoute, il est vrai: la compagnie «durant tout ce temps... a eu ses commissionnaires à Tetuan, Tanger, Larache, Salé, Dardeyda et Mogador,... toujours dans l'espoir d'obtenir quelque chose ». Cela ne s'accorde guère avec l'article 30 du traité qui limitait l'activité de la compagnie au port de Dâr el-Beïda. L'explication nous est donnée, peut-être, par CAPELLA et TASCÓN, *op. laud.*, pp. 282-3, selon lesquels c'est « l'exclusivité du commerce avec le Maroc » qui avait été concédée par le gouvernement espagnol à la cie (à l'exception sans doute de Mazagan, qui ne figure d'ailleurs pas dans l'énumération de Pouilly), et non avec le seul port de Dâr el-Beïda. Les décisions du roi d'Espagne étaient une chose, celles du Sultan en étaient une autre. Les premières paraissent avoir été assez incohérentes, car, toujours d'après Capella et Tascon, le monopole du commerce marocain fut retiré à los Cinco Gremios par un décret royal du 20 janvier 1800, qui le concédait à Benito Patron, mais leur fut rendu deux mois plus tard par un décret du 20 mars de la même année, qui l'étendait à dix ans, mais le limitait toutefois aux céréales et aux bovins, le monopole des autres produits étant attribué, en compensation, à Patron. On devine une âpre lutte entre les deux maisons et on doute que les volte-face gouvernementales aient été motivées par le seul intérêt public. Se demandant quand prit fin le monopole, Capella et Tascon signalent qu'« en décembre 1803 encore, los Cinco Gremios reçurent l'autorisation de sortie pour 500 000 pesos fuertes destinés à acquérir en ce pays les grains nécessaires à l'approvisionnement en farine ». Mais ils ne nous disent pas si le Maroc, lui, autorisa la sortie des grains.

Le fait s'accorde bien d'ailleurs avec ce que nous savons de la politique commerciale de Moûlay Slîmân. Il s'efforçait de réduire les relations avec les chrétiens au minimum compatible avec la vie économique du pays. Il déclara un jour au consul de France qu'il aurait voulu « voir ses douanes improductives, tant il souhaitait se passer de l'Europe » (70). Burel écrit en 1808 que le commerce extérieur était « repoussé avec opiniâtreté par le souverain et les docteurs de la loi » (71). Nous retrouvons ici le même scrupule piétiste qui avait incité Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh à lier l'autorisation de sortie des céréales au rachat de captifs musulmans. Un évènement particulier contribua peut-être aussi à différer la réouverture du port de Casablanca: la peste qui sévit au Maroc en 1799 et qui paraît avoir frappé durement la petite cité. Au mois de juin de cette année, le Sultan s'abstint d'entrer dans la ville à cause de l'épidémie (72).

Quoiqu'il en soit, le port resta fermé pendant de longues années. En 1825, il n'y avait que cinq ports marocains ouverts au commerce avec l'étranger: Tétouan, Tanger, Larache, Rabat et Mogador (73). Pourtant, Graberg de Hemso, dans son célèbre ouvrage de 1834, donne le chiffre des droits de douane perçus à Dâr-el-Beïda - ainsi que dans plusieurs ports autres que les cinq - en 1821 : 20 000 thalers, beaucoup moins qu'à Mogador (170 000), mais la moitié du chiffre de Tétouan, et autant qu'à Larache (74).

(70) H. de la MARTINIÈRE, Souvenirs du Maroc, p. 24.

(71) J. CAILLÉ, La mission du capitaine Burel, p. 110.

(72) Lettre du Consul de France à Tanger, Archives de Rabat. Je dois ce renseignement, comme ceux qui suivent, à l'obligeance de mon savant collègue et ami Jean-Louis Miège, qui a dépouillé les archives des principales villes d'Europe concernant leurs relations avec le Maroc, et qui m'a singulièrement aidé à débrouiller, cette phase obscure de l'histoire de Casablanca.

(73) Archives du Consulat de France à Tanger.

(74) *Specchio geografico e statistico dell'Impero di Marocco*, p. 222. Les renseignements donnés par cet auteur doivent être reçus sous réserve car il cite des droits de douane perçus par des ports, tels Agadir et Mamora, dont nous savons pertinemment qu'ils étaient fermés.

Il semble, en effet, que la fermeture n'ait été ni totale ni permanente: nous voyons une bombarde française, en 1821, transporter de l'orge de Casablanca à Tanger pour la cavalerie du Sultan (75); un autre bateau marocain y est signalé en 1822 (76); les Portugais demandent, en mars 1821, l'autorisation d'exporter du blé de Casablanca (77). Il est possible qu'en 1821, à l'occasion d'une belle récolte en Châouïa, un certain nombre d'autorisations aient été accordées et que le chiffre de Graberg ne soit pas inexact. Mais le trafic, pendant ces années-là, dut rester très intermittent: la preuve, c'est qu'il n'y avait pas de douane permanente à Casablanca; elle n'y fut installée qu'en 1836 (78).

(75) Lettres du Consul de France à Tanger, du 8 juin 1821 (Arch. de Rabat).

(76) Archives de Stockholm (Miège).

(77) Archives de Lisbonne (Miège). On ne sait si la demande fut suivit d'effet.

(78) Ce n'est qu'en 1836 que le nom de Casablanca apparaît dans les statistiques de la douane données par le Consul de France à Tanger.